

# Infos utiles juin 2025



contact@cftc-saintmaclou.fr



https://cftc-saint-maclou.fr



cftc\_saint\_maclou



CFTCSaintMaclou

### Rémunération Réseau

## **Magasiniers**

Salaire fixe Saint Maclou 1850 € bruts + % commission magasin + Primes préparation / Alerte client commandes stock

### **Poseurs**

% Commission sur le CA réalisé sur le mois

### **Vendeurs**

Fixe 1700 € bruts + Prime atteinte de l'objectif magasin + Prime CA pose + Prime CA individuel. Minimum de salaire 1850 € ou minima Groupes/Niveaux

### Prime collective objectif magasin

Atteinte objectif	75 %	80 %	83 %	85 %	90 %	94 %	97 %	100 %	103 %	106 %	110 %	115 %	120 %	125 %
Part Variable	0 €	120€	147€	165€	210€	246 €	273 €	300 €	327€	354 €	390 €	435 €	480 €	480 €

Depuis le 01/01/2025, la prime collective magasin n'est plus garantie à hauteur de 120 € par mois

#### Prime CA pose

Objectif de CA pose 10 000 € : 250 € à l'atteinte. Prime complémentaire de 50 € par tranche de 1 000 € CA pose En 2025, 3 paliers 8000 € > 100 € ; 9000 € > 150 € ; 10 000 € > 250 €

#### Prime CA individuel

Objectif de CA total 50 000 € : 300 € à l'atteinte. Prime complémentaire de 50 € par tranche de 2 500 € CA total En 2025, 3 paliers 45 000 € > 100 € ; 47 500 € > 150 € ; 50 000 € > 300 €

Nouveaux entrants : sécurisation salariale à 2100 € bruts pendant 5 mois

## **Adjoints**

Salaire fixe + Prime atteinte de l'objectif magasin + Prime sur le Taux de service + Pourcentage CA individuel

### RM

Salaire fixe + Prime CA pose facturé + Prime CA commercial facturé + Prime taux de remise Superbonus sur le NPS

## Congés pour évènements

Des congés exceptionnels payés sont accordés au salarié, sur présentation d'un justificatif :

- mariage du salarié ou PACS : 6 jours

- naissance ou adoption d'un enfant : 3 jours

- mariage d'un enfant : 2 jours

décès du conjoint (mariage, PACS, concubin-e): 10 jours

-décès d'un enfant : 12 jours ou 18 jours enfant de vingt-cinq ans ou enfant parent/à charge d'un enfant

- décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère, d'une soeur : 3 jours
- décès d'un autre ascendant ou d'un descendant autre qu'un enfant : 2 jour
- décès du beau-frère, d'une belle-soeur : 1 jour.

Lorsque le décès nécessite un déplacement de plus de 300 kilomètres du domicile du salarié, il lui sera accordé une autorisation d'absence complémentaire de 1 jour

- hospitalisation du conjoint : 2 jours
- Jours enfants malades 4 jours ou 8 1/2 journées pour les enfants de de 16 ans. En cas d'hospitalisation 4 jours ou 8 1/2 journées supplémentaires. Congés non rémunérés.
- entrée d'un enfant en classes maternelles, cours préparatoire et sixième : 2 heures
- annonce de la survenance d'un handicap chez un enfant : 2 jours
- déménagement : 1 jour non renouvelable pendant 2 ans après 1 an d'ancienneté

### Éléments de salaire

#### Calcul des Congés Payés :

Salariés au fixe, méthode du maintien de salaire

Salariés au variable, méthode du 1/10ème (https://tinyurl.com/3kkh55xy)

Calcul du RTT: Base CP

Ticket restau 8 € / jour travaillé / mois. Les sommes non utilisées sont reportées une année sur l'autre

Prime Poseur Tuteur: 100 € bruts / mois

Prime magasiniers : Débutant 40 € Confirmé 80

€

### Grille des salaires

#### Salaires minima mensuels au 14 mai 2024 Convention collective du négoce de l'ameublement

GROUPE	NIVEAU	Salaires minima mensuels (base 151,67 heures)				
1	Niveau unique	1794				
	1	1799				
2	2	1803				
	3	1809				
	1	1826				
3	2	1848				
	3	1878				
	1	1918				
4	2	1947				
	3	1976				
	1	2057				
5	2	2097				
	3	2200				
	1	2348				
6	2	2420				
	3	2491				
	1	2672				
7	2	3068				
	3	3288				
	1	3475				
8	2	3786				
	1	4419				
9	2	4873				

#### Réseau

Magasiniers: Groupe 2 à 3 Aide-Poseurs: Groupe 2 Poseurs: Groupe 3 à 4 Hôtesses: Groupe 2 à 3 Vendeurs: Groupe 2 à 4 Adjoint RM: Groupe 5 à 6

RM: Groupe 6 DR: Groupe 7

#### Siège

Assistant produit : Groupe 5 Gestionnaire Achat : Groupe 4

Chef Produit (resp service): Groupe 7

### RTT & Jours d'ancienneté

RTT: 10 jours par an; 11 jours pour les poseurs

1 jour d'ancienneté par an est accordé à partir de 10 ans d'ancienneté ; 2 jours à partir de 20 ans ; 3 jours à partir de 30 ans

Prime d'ancienneté : 3% du minimum conventionnel après 3 ans , 4% après 4 ans , 5% après 5 ans ,

6% après 6 ans , 9% après 9 ans , 12% après 12 ans et 15% après 15 ans.

### Prime médaille du travail

- Médaille d'Argent, 20 ans de carrière : 200 € net
- Médaille de Vermeil, 30 ans de carrière :
  300 € net
- Médaille d'Or, 35 ans de carrière : 400 € net
- Grande Médaille d'Or, 40 ans de carrière :
   500 € net

Pour bénéficier de la prime complémentaire Saint Maclou, il faudra avoir effectué 50 % des années de carrière dans l'entreprise.

### **CET**

Le CET peut être alimenté deux fois dans l'année en juillet et en décembre.

Vous pouvez y mettre vos jours d'ancienneté ou vos RTT non pris au cours de l'année mais aussi tout ou partie des primes de toute nature.

L'entreprise abonde de 5 %.

### **Dotations CSE**

Chèque noël : 100 € par employé, 30 € par enfant (jusqu'à 16 ans inclus)

Subvention Meyclub: 95 € (disponible sur le site CSE Meyclub jusqu'au 31/12)

#### Glossaire:

CSE: Conseil Social Economique

CSSCT: Commission Sécurité Santé et

Conditions au Travail DS: Délégué Syndical

RS: Responsable Syndical au CSE

NAO: Négociations Annuelles Obligatoires

QVT : Qualité de Vie au Travail

GEPP: Gestion des Emplois et du Parcours

Professionnel

**CET**: Compte Epargne Temps

## Mutuelle / Prévoyance

Lors d'un arrêt maladie, les 3 jours de carence Sécurité Sociale sont pris en charge par la société (+ de 2 ans d'ancienneté)

La Mutuelle Saint Maclou : deux formules sont disponibles, la formule Confort et la formule Best. + d'infos sur <a href="https://tinyurl.com/udrzjye5">https://tinyurl.com/udrzjye5</a>

Prise en charge des IJ : <a href="https://tinyurl.com/3ss9fmzn">https://tinyurl.com/3ss9fmzn</a>

## Remises au personnel

Sur les sols : 20 % de remise Sur les services : 10 % de remise Sur les tapis : 30 % de remise

Cumulable avec une opération dans la limite de 50 % de remise totale.

Cumul d'achat de 2000 €HT par année civile avec possibilité de cumuler sur 3 ans.

### **Liens utiles**

#### Saint Maclou

CSE / Meyclub : https://www.cse-tsm.fr/

**Mutuelle Verspieren** : <u>monespace.vespieren.com</u>

#### Logement

**Action logement**: Offres et aides au logement <a href="https://www.actionlogement.fr/">https://www.actionlogement.fr/</a>

**Visale**: Caution locataire pour les 18/30 ans <a href="https://www.visale.fr/">https://www.visale.fr/</a>

#### **Adhérents CFTC**

Assitance juridique: 02 51 86 61 09

# **Vos représentants CFTC**

Ahcène KESSAI / Poseur Vichy / Élu CSE

Bénédicte MONFOURNY / Vendeuse Vichy / Élue CSE Commission logement

Carole THOLOZAN / Adjointe Villefranche / RS

Christine **GOMES** / RM Nanterre / Élue CSE Commission économique / Commission égalité professionnelle / CSSCT

Eric PERREAU / RM Savigny le Temple / DS

Jacques MAZENS / Adjoint Velizy / DS

Jan-José MALIN / Vendeur Clermont / Élu CSE / DS Commission Formation

José **NOVAIS** / Siège Wattrelos / Élu CSE Trésorier CSE / Conseil d'Administration

Marc BRUN / Poseur Lanester / Élu CSE

Olivier MARIETTE / Siège B to B / Élu CSE CSSCT / Référent harcèlement / Commission Economique

Rachid TOUABI / RM Herblay / Élu CSE

Sandro DELICATA / Adjoint Coignières / Élu CSE

Véronique TREFCON / Siège Wattrelos / Élue CSE

Yvon **DOUHET** / Vendeur Villeneuve Loubet / Élu CSE CSSCT / Commission Pose